

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° ~~067~~/2019

OBJET : Transports : Autorisation donnée à la CCPP afin de soutenir financièrement le déploiement de la ligne ferroviaire Nice-Breil.

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de juin à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Jean-Yves LESSATINI/ Xavier JARJANETTE/ Eddie DEGIOVANNI/ Véronique PINAI/ Catherine DINI

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Sophie ESPOSITO/ Jérémy GIBELLIN à Romain BIANCHI/ Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA / Serge DIGANI à Nathalie DIGANI/

ABSENT : Guy GRANIER/ Sonia CHAKROUNI / Régine RODRIGUEZ / Mélanie MORINI / Taoufik FATFOUTA

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.21-22-7-1, L.2122-7-2 et R2122-1,

Considérant les besoins en termes de transports pour la vallée Roya-Bévera,

Considérant la nécessité de soutenir les actions de la Communauté des Communes du Pays des Paillons à travers son Président, Monsieur Maurice LAVAGNA,

Considérant la proposition financière apportée au déploiement de la ligne ferroviaire,

Il est décidé en Conseil municipal d'autoriser le Maire à donner son accord auprès de la CCPP afin de soutenir financièrement le déploiement de la ligne ferroviaire Nice-Breil.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Voitants : 22

Absents : 05

Contre : 00

Abstentions : 00

Pour : 22

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/06/2019
et publication en mairie le : 01/07/2019